

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 23 novembre 2018

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 23 novembre 2018 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Schéma de mutualisation des services : convention de mutualisation du système de messagerie informatique des services communautaires avec les communes membres</p> <p>Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de Le Mans Métropole avec ses communes membres, la mutualisation de la messagerie informatique des services LMM avec les communes membres volontaires constitue une des actions prioritaires en 2018. La convention en annexe détaille les modalités techniques et de refacturation entre LMM et les communes adhérentes.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
2	<p>Schéma de mutualisation des services : convention de mutualisation portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conduite d'opérations sur le patrimoine bâti des communes membres</p> <p>Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de Le Mans Métropole avec ses communes membres, la mise en place d'une cellule d'AMO mutualisée constitue comme une des actions prioritaires en 2018. La convention en annexe détaille les prestations effectuées par la cellule mutualisée, ainsi que les modalités de rémunération et de refacturation de ces prestations.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
3	<p>Demande de subvention européenne pour la "restauration de la continuité écologique des rivières de la Sarthe et de l'Huisne"</p> <p>Demande de subvention européenne pour la "restauration de la continuité écologique des rivières de la Sarthe et de l'Huisne". Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 300 967,00 € pour un montant d'opération éligible de 752 418,85 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
4	<p>Réaménagement de 42 lignes de prêts. F2M Valloire Habitat. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% et 20%. Encours garanti : 6 049 121,99 €</p> <p>Réitération de la garantie à hauteur de 50% et 20% de le Mans Métropole pour des réaménagements de prêts d'un montant de 6 049 121.99€ contractés par la Société FM Valloire Habitat</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
5	<p>Réaménagement de 6 lignes de prêts. Société Anonyme d'HLM des Marches de l'Ouest (SAMO). Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% et 20%. Encours garanti : 4 022 750,24 €</p> <p>Réitération de la garantie à hauteur de 50% et 20% de Le Mans Métropole pour des réaménagements de prêts d'un montant total de 4 022 750,24 € contractés par la Société Anonyme des Marches de l'Ouest</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
6	<p>Le Mans – Groupe Braille. Travaux d'amélioration (isolation thermique par l'extérieur). Emprunt de 903 651 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 903 651 €, en vue de travaux d'isolation thermique par l'extérieur groupe Braille</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
7	<p>Le Mans–Opération Daumier. Travaux de réhabilitation de 48 logements. Emprunt de 851 000 € Société Anonyme d'HLM des Marches de l'Ouest. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%. Encours garanti 425 500 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme d'HLM des Marches de l'Ouest pour un emprunt de 851 000 €, en vue de la réhabilitation de 48 logements opération Daumier au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
8	<p>Le Mans–Groupes Miroir - Monod - La Boétie - Banjan - Debussy - Les Sources - Chris Sauveur - Jacques Millet. Travaux d'amélioration (remplacement des portiers d'immeubles et des systèmes d'interphonie). Emprunt de 357 109 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 357 109 €, en vue de travaux de remplacement des portiers d'immeubles et des systèmes d'interphonie groupes Miroir - Monod - La Boétie - Banjan - Debussy - Les Sources-Christ Sauveur - Jacques Millet</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
9	<p>Le Mans – Groupes Vosges-Jura-Aubrac-Clos Douce Amie. Travaux d'amélioration (remplacement des portes palières). Emprunt de 143 768 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 143 768 €, en vue de travaux de remplacement des portes palières groupes Vosges-Jura-Aubrac-Clos Douce Amie</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
10	<p>Coulaines – opération « Portes des Chemins Creux ». Construction de 8 logements individuels et de 8 logements intermédiaires (1ère tranche). Emprunts de 984 271 €, 236 977 €, 520 836 €, 125 398 €, et 112 000 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie à hauteur de 50% de Le Mans Métropole à la société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 984 271€, 236 977€, 520 836€, 125 398€ et 112 000€ en vue de la construction de 8 logements individuels et 8 logements intermédiaires à Coulaines "les portes des Chemins Creux" 1 ère tranche</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
11	<p>Arnage – opération « La Métairie ». Construction de 5 logements. Emprunts de 131 658 €, 22 153 €, 202 289 € et 34 223 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 131 658 €, 202 289€ et 34 223€ en vue de la construction de 5 logements collectifs "La Métairie" à Arnage</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
12	<p>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement : Avenant n°10 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et Avenant n° 11 à la convention de délégation de compétence pour la période 2014-2019 Les avenants n°11 à la convention de délégation de compétence et n°10 à la convention de gestion de l'Anah, ont pour objet de définir, pour l'année 2018, les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
13	<p>Le Mans - 14 à 22 rue Paul Courboulay (2 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements propriété de Sarthe Habitat - Secteur Diffus - Exercice 2018 Une aide de 5 231.13 € est accordée à Sarthe habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
14	<p>Le Mans - groupes Le carré Libération (55 logements) Les Halles 1 (87 Logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et à l'adaptation au handicap de groupe propriété de Mancelle d'Habitation - Secteur Diffus - Exercice 2018 Une aide de 271 649.03 € est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	27 novembre 2018
15	<p>Le Mans - Square Blériot (86 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges dans des logements propriété de la S.A.M.O. Secteur Diffus - Exercice 2018 Une aide de 28 300 € est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies de charges dans le patrimoine locatif social.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
16	<p>Le Mans - Divers groupes - Participation de Le Mans Métropole à des travaux de restructuration (31 logements) et de sécurisation (842 logements) de logements propriété de Le Mans Métropole Habitat - Secteur Diffus - exercice 2018</p> <p>Une aide de 150 770 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration et de sécurisation de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
17	<p>Divers groupes - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitations de logements locatifs sociaux propriété de F2M - Secteur Diffus - Exercice 2018</p> <p>Une aide de 488 139.66 € est accordée à FM dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
18	<p>Sargé-lès-Le Mans - Centre bourg rue principale - Le Mans Métropole Habitat - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 8 PLUS et 3 PLA-I - Exercice 2018</p> <p>Des aides de 15 000 € de l'Etat et de 30 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
19	<p>Saint Saturnin - Boulevard de Maule (7 PLUS et 3 PLA-I) - Acquisition en VEFA - F2M - Construction en secteur Diffus - Exercice 2018</p> <p>Des aides de 20 000 € de l'Etat et de 28 000 € de Le Mans Métropole, sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
20	<p>Le Mans - ZAC Nationale Prorogation durée d'avance de trésorerie Avenant n° 3</p> <p>La délibération vise à proroger la convention d'avance de trésorerie de la ZAC Nationale au Mans jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
21	<p>Le Mans - ZAC Nationale Prorogation durée de convention de concession Avenant n° 9</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC Nationale au Mans jusqu'au 7 janvier 2023 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
22	<p>Mulsanne - Lotissement Le Cormier Compte rendu annuel Situation financière au 31 décembre 2017</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2017 du lotissement Le Cormier à Mulsanne, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2017 est de 1 619 304,65 € HT. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 443 077,15 €. Cette participation nouvelle est due à la baisse du prix de vente des terrains ainsi qu'à la réalisation de travaux connexes dans la zone d'activités actuelle.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
23	<p>Ruaudin - ZAC des Hunaudières Compte rendu annuel Situation financière au 31 décembre 2017 La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 584 528,13 €. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 3 821 171,07 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
24	<p>Trangé - ZAC Multi sites "des secteurs du Centre-Bourg" Compte rendu annuel au concédant Situation financière au 31 décembre 2017 La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC multi sites "des secteurs du centre-bourg" à Trangé. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 011 958 € HT. Il n'est pas prévu de participation financière d'équilibre de la collectivité.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
25	<p>Le Mans - Rue de Marrakech - Acquisition à la Ville du Mans LMM doit acquérir la parcelle cadastrée section OS 604 d'une superficie de 199 m² rue de Marrakech au Mans, auprès de la Ville du Mans afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
26	<p>Le Mans - Aménagement d'une liaison entre Antarès et le chemin des Courses - Acquisition à Madame BRUNEAU Afin de faciliter l'accès à l'hippodrome, LMM doit aménager une liaison entre Antarès et le chemin des Courses au Mans, parcelles PY 59-62-63 d'une superficie totale de 30 056 m², auprès de Madame BRUNEAU, pour une indemnité de 210 392 €.</p>	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
27	<p>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur Baptiste LEBRAT Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 16 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée section BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 35, au prix de 87 900 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
28	<p>Arnage - Boulevard Nature - Acquisition aux Consorts DAVERDON LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE 894 située avenue Nationale sur la commune d'Arnage d'une superficie de 18 m² auprès des consorts DAVERDON afin d'aménager le boulevard Nature pour un montant de 180 €.</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
29	<p>Sargé-Lès-Le Mans - Boulevard Nature - Acquisition à Monsieur Christian LE ROI LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée AN n° 137 située au lieu-dit Le Grand Champ sur la commune de Sargé Les Le Mans, d'une superficie de 485 m² auprès de M Christian LE ROI afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 242.40 €.</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
30	Sargé-Lès-Le Mans - Voiries du lotissement "Le Puits Lauriau" - Acquisition auprès de la société SOFIAL LMM doit acquérir les voies du lotissement le Puits Lauriau à Sargé-Lès-Le Mans cadastrées section AT 407 à 409, 411 à 418, 420, 421 - section AD 212,243 à 254, 256, 258, 260 à 262, 265 à 272 - section AH 86, 89 à 91, 93, 95 à 111, 113, 117 à 123 d'une superficie totale de 24 246 m ² auprès de la SOFIAL afin de les intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
31	Rouillon - Voiries et bassin de rétention du lotissement Vaugeonnières - Acquisition auprès de la société SOFIAL LMM doit acquérir la rue des Vaugeonnières à Rouillon, cadastrée section AI 149, 204, 222, 233 pour des superficies de 1 129 m ² , 1 218 m ² , 404 m ² et 2 612 m ² et le bassin de rétention cadastré section AI 156, 201 et 210 pour 117 m ² , 1 228 m ² et 57 m ² auprès de la SOFIAL, afin de les intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire d' 1 €.	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
32	Le Mans - Zone Industrielle Sud - Avenue Pierre Piffault - Cession à la société EJ IMMOBILIER LMM cède à la société EJ IMMOBILIER les terrains cadastrés RV 68-71-72-252- et RV 65p - 81p pour une superficie totale d'environ 12 458 m ² au prix de 22 €HT du m ² afin de déménager sur l'ancien site ALTIA, l'entreprise SADRIN RAPIN	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
33	Le Mans - 64 rue de l'Egalité - Cession à Monsieur POTIER LMM cède à M POTIER la parcelle cadastrée IR 315, d'une superficie de 236 m ² , située 64 rue de l'Egalité au Mans, pour un prix de 25 960 €.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
34	Le Mans - Rue de Banjan - Déclassement du domaine public - Cession à CENOVIA LMM doit céder un terrain d'une superficie de 4 m ² à CENOVIA après déclassement du domaine public communautaire, contre le versement d'une indemnité forfaitaire d'1€.	Adopte à l'unanimité	26 novembre 2018
35	Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Cession à la société Maine Fournil LMM cède à la société MAINE FOURNIL un terrain ZAC des Hunaudières à Ruaudin lieu-dit "Le Camp", cadastré AP 491, pour une superficie de 2 498 m ² , afin qu'elle y implante un bâtiment industriel spécialisé dans la vente, réparation et installation de matériels pour les boulangeries, pour un prix total de 92 426 €HT.	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
36	Le Mans - Rue Maryse Bastié - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle KM 829 située rue Maryse Bastié au Mans.	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
37	Le Mans - Constitution d'une servitude assainissement - Monsieur et Madame BRIERE-VETILLARD Afin de permettre l'installation d'un collecteur eaux usées diamètre 300 mm à une profondeur de 1.40 m accompagné de déversoirs d'orage. LMM instaure une servitude de passage et d'entretien de 9 m de long sur 3 m de large sur la parcelle cadastrée KZ 394 située 19 rue François Guizot au Mans, appartenant à M et Mme BRIERE-VETILLARD pour une somme de 150 €.	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
38	<p>Rouillon - Constitution d'une servitude assainissement - Consorts DROUULT</p> <p>Afin de permettre l'installation d'un collecteur eaux usées de diamètre 400 mm à une profondeur de 1.40 m accompagné de déversoirs d'orage.</p> <p>LMM instaure une servitude de passage et d'entretien de 63 m de long sur 3 m de large sur la parcelle AK 43 située La Prée de Barille à Rouillon, appartenant aux consorts DROUULT pour une somme de 150 €. Une indemnité forfaitaire de 150 € sera également versée directement Mme LEMAY, exploitante du-dit terrain.</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
39	<p>Rouillon - Constitution d'une servitude assainissement - Monsieur et Madame MANCEAU</p> <p>Afin de permettre l'installation d'un collecteur eaux usées de diamètre 300 mm et d'une profondeur de 1,40 m accompagné de déversoirs d'orage.</p> <p>LMM instaure une servitude de passage et d'entretien de 9 m de long sur 3 m de large sur la parcelle cadastrée AK 42, situé 59 chemin de Ronde Saint-Georges à Rouillon, appartenant à M et Mme MANCEAU, pour une somme totale de 150 €.</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018
40	<p>Le Mans - Zone Nord - Echange SCI Nicolas APPERT</p> <p>Afin de régulariser l'assiette de la rue René Panhard au Mans, LMM procède à un échange sans soulte de terrains avec la SCI APPERT : acquisition de la parcelle NT 62p pour 87 m² et cession de la parcelle NS 105p pour 81 m².</p>	Adopte à l'unanimité	23 novembre 2018